

## COMMUNIQUE DE PRESSE

# Plusieurs foyers de rougeole dans le Lot Une seule protection : la vaccination

Dans le département du Lot, l'Agence Régionale de santé Occitanie gère actuellement plusieurs foyers de cas de rougeole impliquant une vingtaine de malades, dont la majorité n'est pas ou mal vaccinée. Pour limiter le risque de propagation de cette maladie très contagieuse, l'ARS souhaite rappeler que contre la rougeole la seule protection efficace est la vaccination.

### La rougeole n'est pas une maladie bénigne

Considérée à tort comme bénigne, la rougeole peut entraîner de graves complications (pneumonies, encéphalites ...). Elle touche aussi bien les enfants en bas âge que les adolescents et les jeunes adultes. Depuis janvier 2019, plus de 600 cas ont été déclarés à l'ARS Occitanie, représentant près du 1/4 des cas signalés en France sur cette période. Parmi eux, un malade sur quatre a été hospitalisé et une personne est décédée.

La rougeole est la plus contagieuse des maladies infectieuses, un malade peut contaminer 15 à 20 personnes. Le virus se transmet très facilement d'une personne à l'autre par l'air, lors de toux, éternuements, mouchage, ou par contact par des mains souillées ou avec des objets contaminés (jouets, mouchoirs,...).

La rougeole se caractérise par une forte fièvre, associée à une toux, une rhinopharyngite ou une conjonctivite, puis par une éruption cutanée. Le malade est contagieux avant même l'apparition de l'éruption, entraînant une contamination fréquente de l'entourage non immunisé. La rougeole est une maladie à déclaration obligatoire. Les professionnels de santé doivent signaler tout cas suspect à l'ARS afin de permettre la mise en œuvre de mesures de protection.

### La vaccination, seul moyen de protection efficace

Seule la vaccination constitue une protection efficace, il n'existe pas de traitement contre la rougeole. Or, en Occitanie la couverture vaccinale Rougeole Oreillons Rubéole (ROR) chez les enfants à l'âge de 2 ans est insuffisante (65,1 % dans le Lot contre 95 % taux recommandé par l'OMS) et favorise le risque de propagation du virus. La vaccination contre la rougeole consiste en l'administration de 2 doses de vaccin rougeole-oreillons-rubéole (ROR), la première à l'âge de 12 mois, la seconde avant l'âge de 18 mois. La protection à l'issue des deux doses est proche de 100 %. Depuis janvier 2018, le vaccin R.O.R fait partie des vaccins obligatoires. La vaccination est **également recommandée pour les adultes nés après 1980**. Se faire vacciner et faire vacciner son enfant est nécessaire, pour être protégé et pour protéger les autres ! Le vaccin est particulièrement important lorsque l'enfant est en collectivité car il peut contaminer des enfants trop jeunes pour être vaccinés (<1 an), plus fragiles face à la maladie. Deux injections sont nécessaires pour être protégé, parlez-en avec votre médecin traitant.

Couvertures vaccinales (%) départementales « rougeole, oreillons, rubéole 2 doses » à l'âge de 24 mois, Occitanie et France, 2017 (nés en 2015) Source : Drees, Remontées des services de PMI – Certificat de santé du 24e mois. Traitement Santé publique France

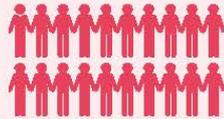


STOP à la ROUGEOLE  
en occitanie

Une seule protection :  
la vaccination

La rougeole est une des maladies  
infectieuses les plus contagieuses

Un malade peut contaminer jusqu'à  
**20 personnes**



Les jeunes enfants, les adolescents  
et les jeunes adultes sont  
**les plus concernés**



La vaccination est la meilleure protection

Je suis né en 1980  
ou après

Je consulte  
mon carnet de santé,  
pages vaccinations

- J'ai reçu **2 doses de vaccin** contre la rougeole  
→ Je suis **protégé**
- Je n'ai reçu qu'**une dose**
- Je ne suis **pas vacciné**
- Je n'ai pas mon carnet de santé  
→ Je consulte mon **médecin**

Je suis né  
avant 1980

J'ai probablement  
déjà eu la rougeole  
dans ce cas  
Je suis protégé

En cas de doute, je consulte  
mon médecin qui pourra  
me conseiller



Pour en savoir plus :

[Info-rougeole.fr](http://Info-rougeole.fr)

[vaccination-info-service.fr](http://vaccination-info-service.fr) (Agence nationale de santé publique/Santé publique France)

[ameli-sante.fr](http://ameli-sante.fr) (Assurance maladie)

Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc Club du Millénaire  
1025 rue Henri Becquerel  
CS 30001 - 34067 Montpellier cedex 2

[www.occitanie.ars.sante.fr](http://www.occitanie.ars.sante.fr)

Suivez-nous aussi sur Twitter @ARS\_OC

Contacts presse ARS :

Vincent DROCHON

Sébastien PAGEAU

Anne CIANFARANI

04 67 07 20 57 / 06 31 55 11 77

[vincent.drochon@ars.sante.fr](mailto:vincent.drochon@ars.sante.fr)

04 67 07 20 14 / 06 82 80 79 65 (Montpellier)

[sebastien.pageau@ars.sante.fr](mailto:sebastien.pageau@ars.sante.fr)

05 34 30 25 39 / 07 60 37 01 19 (Toulouse)

[anne.cianfarani@ars.sante.fr](mailto:anne.cianfarani@ars.sante.fr)